

Compte-rendu

du Conseil Municipal du 6 septembre 2019

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

L'an deux mille dix-neuf et le six du mois de septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal d'Amondans, régulièrement convoqué le 2 septembre 2019 par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie d'Amondans.

Étaient présents : MONNET Serge, JUSTE Hubert, LAMY Robert, NICOLET Cédric, WINNINGER André, GRANDIDIER Karine.

Excusé : NICOLET Cédric

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil a désigné Mme Karine GRANDIDIER secrétaire de séance.

COMPTE-RENDU DES DÉLÉGUÉS INTERCOMMUNAUX

SIVU RPI – 15 juillet 2019 (Serge MONNET)

Extension de l'école : L'étude de sol a été confiée au bureau B3G2 (2800 € HT). Le conseil valide le Document de Consultation des Entreprises présenté par le maître d'œuvre (marché réparti en 11 lots pour un montant global de 958 860 € HT).

Personnels: Le conseil valide les heures complémentaires (7h45) en remplacement des personnels absents. Le conseil valide la participation du SIVU à hauteur de 10 €/mois par agent pour la souscription d'une complémentaire santé agréée et également 10 €/mois par agent pour la souscription d'un contrat prévoyance (pour les agents qui souhaitent souscrire à ces contrats).

Dérogations : Le conseil valide 2 demandes de dérogations (2 enfants d'Amancey scolarisés à Reugney et un enfant du secteur de Merey-sous-Montrond scolarisé à Amancey).

CCLL – Communication du rapport d'activité

Conformément à l'article L5211-39 du CGCT, le maire transmet aux conseillers municipaux le rapport d'activité 2017-2018 communiqué par le Président de la CCLL. Le rapport peut être consulté en mairie.

SIVU RPI – 4 septembre 2019 (Karine GRANDIDIER)

La convention de mise à disposition de Liliane GRANDIDIER (ATSEM) à la commune de Bolandoz est renouvelée.

Les coûts du transport méridien 2017 à 2019 de 12874 € sera refacturé aux communes de Fertans et Cléron.

Extension de l'école : l'enfouissement de la ligne EDF sera pris en charge à 50 % par ENEDIS et 50 % par le SIVU (11518 €). Le conseil autorise le président à demander les subventions DETR (452 196€), département (129 199 €), Région (Efflogis : 26 300 €), Région (travaux : 150 000 €) et FEADER (119 190 €). Le reste à financer par le SIVU s'élève à 415 105 €.

Les marchés de l'appel d'offres suivants sont attribués :

Lot 1 Terrassement VRD :	TP Mourot	69 004.95 € HT
Lot 2 Maçonnerie Gros Œuvre :	SARL Rigoli	165 969.95 € HT
Lot 6 Doublage Cloison Peinture	SN Bolard	62 366.57 €
Lot 7 Faux plafonds	Plafonds Laffond	33 210.55 €
Lot 8 Chappes carrelages	Ent Preziosa	21 410.86 €
Lot 11 Electricité courant faible	Ent SBEI	49 429.00 € HT

Le conseil décide d'une procédure de négociation pour 4 lots :

Lot 3 structure Bois Couverture Bardage	Négociation
Lot 4 Menuiseries extérieures	Négociation
Lot 5 Menuiseries intérieures	Négociation
Lot 9 Sols souples	Négociation

et un nouvel appel d'offre sera lancé pour le lot 10 chauffage pour lequel il n'y a pas eu de réponse.

RAPPORT DE LA CLECT

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées a examiné les charges transférées par la restitution aux communes des compétences :

- extra scolaire (Familles Rurales et Conservatoire des Espaces Naturels à Amancey),
- transport des élèves au gymnase de Quingey (communes de l'ex Communauté de Communes de Quingey)
- subvention voyages scolaire du collège Gaffiot (communes de l'ex Communauté de Communes de Quingey)
- aire de camping car (Nans-sous-Sainte-Anne)

et par la prise de la compétence Relais Assistante Maternelle (Ornans) par la CCLL.

La commune d'Amondans n'est pas concernée par ces transferts de compétences. Son Attribution de Compensation reste inchangée par rapport à celle déterminée en 2018 résultant du passage en Fiscalité Professionnelle Unique, du transfert de la compétence voirie à la CCLL et la restitution de la compétence Secrétariat mutualisé aux communes: 1990 € sera versé par la CCLL à la commune d'Amondans.

Le conseil municipal approuve le rapport proposé par la CLECT.

Votants : 5 pour 0 contre 0 abstention.

MOTION CONTRE LA FERMETURE DE LA TRÉSORERIE

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la motion proposée par la CCLL contre la fermeture de la trésorerie d'Ornans :

Le 6 juin dernier, Monsieur le Ministre de l'Action et des Comptes Publics Gérard DARMANIN a écrit aux parlementaires du Doubs, à Madame la Présidente du Département, ainsi qu'aux Présidents des associations de Maires pour leur présenter le nouveau réseau de proximité des Finances publiques et sa déclinaison envisagée, à ce stade pour le Doubs.

Le 15 juin, les élus locaux du territoire Loue Lison apprenaient par la presse la fermeture des trésoreries d'Ornans et Quingey, véritable service de proximité ouvert tous les jours.

Dans le Doubs, la Direction Départementale des Finances Publiques est présente dans 22 communes, présence qui, selon le Ministre, doit être repensée pour répondre davantage aux besoins actuels des usagers, des collectivités locales, notamment rurales, et permettre une amélioration des conditions de travail des agents.

L'évolution des missions dont il est question ? : le prélèvement à la source, la suppression de petites taxes, la fin programmée de la taxe d'habitation, le paiement en liquide externalisé vers d'autres réseaux, la poursuite de la simplification de la déclaration sont des illustrations...

Le Gouvernement a fait le choix d'une vision pluriannuelle, globale et concertée, prenant en compte l'attente des usagers.

Alors exprimons-nous sur le sujet : élus, agents des communes et de la communauté de communes, régisseurs, usagers particuliers ou professionnels

Les élus de la Communauté de Communes Loue-Lison (CCLL) entendent les arguments développés : plus d'accessibilité, de nouvelles organisations de travail au regard des nouveaux usages, l'accueil sur rendez-vous au plus près (Maisons France Service, mairies volontaires...).

Si cette évolution doit permettre d'accompagner plus efficacement les collectivités locales en matière de gestion financière et comptable, de conseil aux élus, ils s'en félicitent.

A cet effet, les élus de la CCLL notent dans les orientations développées par Monsieur le Directeur départemental des Finances Publiques que la DGFIP dédiera des cadres de haut niveau exclusivement affectés à cette mission et directement installés dans les territoires au plus près des élus et des collectivités.

Ils le notent avec d'autant plus de satisfaction, voire de soulagement, que les élus des 74 communes de la CCLL, territoire intercommunal « XXL » le plus grand du Doubs d'un point de vue géographique, ont besoin d'assistance et de conseils comptables et fiscaux pour mener à bien leur engagement au sein du bloc communal et des syndicats dans lesquels ils siègent.

Dans leur territoire aussi, il est souhaitable de soutenir les élus dans leur mandat afin de ne pas les décourager, de même que celles et ceux qui accepteraient de s'engager en 2020 à l'occasion des élections municipales. Autre sujet d'inquiétude...

La notion de proximité est primordiale tant pour les élus que pour les citoyens qui se tournent vers eux pour dénoncer l'amenuisement des services publics locaux, voire leur disparition partielle.

C'est pourquoi la CCLL s'est organisée dès sa création le 1er janvier 2017 pour être implantée au plus près de ses habitants et pour cela elle a maintenu des services dans 3 bourgs centre : Amancey, Ornans et Quingey.

De prime abord, le nouveau réseau « de proximité » des Finances publiques départementales qui se dessine fait l'objet d'un temps de concertation jusqu'au mois d'octobre. Il laisse entrevoir une présence de la DGFIP dans 37 communes, soit 15 de plus qu'actuellement, dont 15 de plus parmi les communes de moins de 3.500 habitants.

Telles sont, en substance, les indications de la Lettre de DDFIP diffusée ce mois de juin, lettre qui présente une hypothèse d'organisation des services de la DGFIP qui ne satisfait pas le Conseil Communautaire Loue-Lison.

En effet, la restructuration envisagée est dénoncée par la CCLL.

Concrètement, à ce stade et sur la base des orientations fournies, ne resteront en 2022 que 5 trésoreries au lieu de 19 dans le département.

Les traditionnelles trésoreries, qui s'appelleront désormais « services de gestion comptable » seraient installées à Valdahon, Besançon, Pontarlier, Sainte-Suzanne et Morteau.

Plus aucune sur le territoire de la Communauté de Communes Loue-Lison : ni à Amancey esseulé depuis plus de 2 ans, ni à Quingey, ni même à Ornans, ville chef-lieu de canton et siège de l'Intercommunalité. Et pour les communes d'Abbans Dessus et Abbans Dessous se pose la question de leur trésorerie de rattachement avec la fermeture de celle de St Vit.

Les élus de la CCLL se sont employés à mettre en application la Loi NOTRe avec la fusion en UN de trois EPCI... ils ne peuvent pas accepter aujourd'hui que leur territoire, si large, à dominante rurale et au relief particulièrement façonné, soit dépourvu d'un véritable service de gestion comptable ou Trésorerie alors qu'eux font leur possible pour fournir un service de proximité en maillant leur territoire.

Ils insistent sur les difficultés en matière de mobilité sur ce territoire si vaste et peu couvert par les transports en commun.

Ils revendiquent donc une organisation qui facilite la proximité des usagers, de même que des acteurs économiques nombreux qui font vivre le territoire intercommunal.

Ils ajoutent le caractère fallacieux des plans présentés qui laisse entrevoir une présence accrue, voire développée avec un service de gestion comptable à Ornans qui n'est pas en réalité le maintien d'une trésorerie mais une mesure palliative en y implantant un service d'appui au réseau (service des paies au niveau départemental).

Les élus de la CCLL sont inquiets. Ils ne peuvent pas imaginer que la venue le 10 juin dernier à Ornans du Président de la République soit suivie d'une telle mesure de pure et simple suppression de la carte départementale d'un service incontournable de proximité pour leur population et pour leur bassin de vie. Ils sont d'autant plus surpris de cette fermeture alors que le Chef de l'Etat portait parmi les 4 thèmes majeurs du récent Débat national la question des services publics et de leur présence en milieu rural notamment.

Au quotidien les impacts sur les services et parfois par conséquence sur les citoyens ne sont pas neutres. Quelques exemples : la délivrance des aides d'urgence par le CIAS en numéraire dans des délais extrêmement courts pour faire face à des situations de grandes difficultés, l'accessibilité à des personnes non véhiculées et non connectées ; pour les régisseurs, le dépôt de liquide 3 à 4 fois par semaine en période estivale pour limiter les risques et respecter les montants maximums des encaisses, dépôt/stock de caisse bis, enregistrement sur place des numéros de billets pour les spectacles ; échanges quotidiens entre les agents de la CCLL et des communes avec les agents du Trésor, visa instantané des états budgétaires, pointage des immobilisations, ...

Si les élus de la CCLL sont sensibles à la volonté d'écoute, d'échange et de dialogue qui s'est ouverte avec Monsieur le Directeur départemental des Finances Publiques, ils tiennent à affirmer qu'ils resteront fermes sur leur volonté de voir maintenus sur leur territoire :

- Une trésorerie à Ornans ou service de gestion comptable selon la nouvelle dénomination ;
- La présence à Quingey d'un « cadre de haut niveau » auprès des 74 communes, des nombreux syndicats dont le SMHDHL bientôt labelisé EPAGE qui rayonne sur 9 EPCI ;
- Le maintien d'accueil de proximité sur Ornans, Amancey, Arc & Senans et Quingey, voire leur développement pour répondre aux besoins des usagers, par une présence aussi dans la sphère publique et pas uniquement par des partenariats avec des buralistes ou grâce à la présence postale aujourd'hui privatisée et fortement réduite après une vague importante de fermeture de bureaux ces dernières années.

Les élus tiennent à faire savoir qu'ils seront particulièrement vigilants quant aux décisions qui seront prises.

Votants : 5 pour 0 contre

REMBOURSEMENT DE FACTURE

Le conseil autorise le remboursement à Hubert JUSTE d'une facture d'un montant total de 79,90 € TTC pour l'achat d'un kit VMC chez Leroy-Merlin pour le remplacement de la VMC défectueuse des logements situés au 10 Grande Rue.

Votants : 4 pour 0 contre 0 abstention. (Hubert JUSTE ne prend pas part au vote)

DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les décisions budgétaires modificatives suivantes nécessaires à l'intégration des biens demandée par le trésorier :

Budget général :

Une subvention de voirie datant de l'exercice 2015 (mandat 41 – BM 3) a été titrée sur un compte amortissable, il convient de l'intégrer sur un compte non amortissable, des opérations non budgétaires sont donc nécessaires :

Dépenses d'Investissement - compte 1331-041 : 38119 €

Recettes d'Investissement - compte 1341-041 : 38119 €

Budget eau/assainissement

Les études de protection du captage ont été suivi de travaux (clôture) et une subvention de 2016 d'un montant de 7250 euros doit être rattachée à ce bien.

Il convient de réaliser un certificat administratif permettant le transfert d'un compte 2031 à un compte 21531 puis d'effectuer les opérations non budgétaires suivantes :

Dépenses d'Investissement – compte : 2031-041 : 4887,97 €

Recettes d'Investissement – compte 21531-041 : 4887,97 €

Votants : 5 pour 0 contre 0 abstention.

QUESTIONS DIVERSES - INFORMATIONS

Hubert JUSTE propose qu'une petite étagère soit installée à la place de l'ancienne cabine téléphonique sous le kiosque pour en faire une boîte à lire (petite bibliothèque de rue ou chacun peut déposer et emprunter des livres). Le conseil

municipal est favorable à cette idée.

Le maire informe les conseiller qu'il a autorisé le passage du trail de la source du Lison sur le territoire de la commune le 20 octobre (vers 8h15 - 8h30)

Le prochain conseil municipal se tiendra le vendredi 4 octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.